

Déclaration d'Alger

Conférence ministérielle sur la Recherche pour la
Santé dans la Région africaine

Réduire le déficit des connaissances pour améliorer la santé en Afrique

23-26 juin 2008



Organisation
mondiale de la Santé

BUREAU RÉGIONAL DE L'

Afrique

Déclaration d'Alger

Conférence ministérielle sur la Recherche pour la
Santé dans la Région africaine

Réduire le déficit des connaissances pour améliorer la santé en Afrique

23-26 juin 2008



BUREAU RÉGIONAL DE L'

Organisation
mondiale de la Santé

Afrique

claration d'Alger

s, Ministres de la Santé et chefs de délégation des
s africains, réunis à Alger ce 26 juin 2008 pour la
férence ministérielle sur la Recherche pour la
é dans la Région africaine;

nsidérant

l'ampleur des problèmes de santé liés à la pauvreté
a changement climatique, y compris des maladies
ctieuses prévalentes telles que le paludisme, la
erculose, le VIH/sida, les maladies émergentes,
maladies tropicales négligées, la récurrence des
adies à potentiel épidémique et autres situations
gence complexes;

les maladies et conditions affectant la santé sexuelle
eproductive, en particulier la santé de la mère, du
iveau-né et de l'enfant, la santé de l'adolescent
de la personne âgée, ainsi que les maladies non
missibles, la malnutrition et la santé mentale, y
pris l'usage des substances psychoactives;

le poids des maladies et les limites imposées par la
lesse et la fragilité des systèmes de santé;

les insuffisances institutionnelles, infrastruc-
elles et réglementaires qui empêchent une recherche
qualité dans les domaines de la santé publique et
sciences fondamentales, le développement des
duits et la recherche opérationnelle;

le retard de plus en plus grand pris par nos
ys dans l'utilisation de technologies existantes et

Déclaration d'Alger

Déclaration d'Alger

Nous, Ministres de la Santé et chefs de délégation des pays africains, réunis à Alger ce 26 juin 2008 pour la Conférence ministérielle sur la Recherche pour la Santé dans la Région africaine;

Considérant

1. l'ampleur des problèmes de santé liés à la pauvreté et au changement climatique, y compris des maladies infectieuses prévalentes telles que le paludisme, la tuberculose, le VIH/sida, les maladies émergentes, les maladies tropicales négligées, la récurrence des maladies à potentiel épidémique et autres situations d'urgence complexes;
2. les maladies et conditions affectant la santé sexuelle et reproductive, en particulier la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, la santé de l'adolescent et de la personne âgée, ainsi que les maladies non transmissibles, la malnutrition et la santé mentale, y compris l'usage des substances psychoactives;
3. le poids des maladies et les limites imposées par la faiblesse et la fragilité des systèmes de santé;
4. les insuffisances institutionnelles, infrastructurelles et réglementaires qui empêchent une recherche de qualité dans les domaines de la santé publique et des sciences fondamentales, le développement des produits et la recherche opérationnelle;
5. le retard de plus en plus grand pris par nos pays dans l'utilisation de technologies existantes et

Déclaration d'Alger

nouvelles pour promouvoir la santé publique, et la nécessité d'étendre l'accès à des outils appropriés et d'un bon rapport coût-efficacité pour répondre à de nombreux problèmes de santé;

6. la migration des ressources humaines pour la santé de nos pays vers les pays développés;

7. le besoin impérieux d'informer et de protéger les sujets humains participant à la recherche;

Reconnaisant

1. les difficultés rencontrées par nos pays pour atteindre les objectifs de santé nationaux et ceux convenus à l'échelle internationale, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à la santé;

2. la nécessité de disposer de plateformes appropriées pour mieux partager les connaissances et les bases factuelles afin d'éclairer les politiques et les pratiques sanitaires pour produire un impact positif sur la santé de nos populations;

3. la nécessité de disposer de programmes nationaux de recherche adaptés aux défis et aux priorités des pays ainsi qu'aux priorités mondiales en matière de santé publique;

4. la nécessité d'effectuer des investissements adéquats et incitatifs dans le domaine de la recherche et du développement pour produire des médicaments, des outils de diagnostic, des moyens de lutte antivectorielle et des vaccins nouveaux et efficaces, et pour

promouvoir la recherche sur la médecine traditionnelle et renforcer les systèmes de santé en tenant compte du contexte socioculturel et environnemental des populations;

5. le besoin urgent pour nos gouvernements de mettre en place des mécanismes permettant de répondre aux problèmes cités ci-dessus et de promouvoir la recherche et l'utilisation des résultats de la recherche dans nos systèmes de santé;

6. l'attention accrue, à l'échelle mondiale, qui est accordée au développement et à la réduction de la pauvreté, notamment par la définition des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), créant ainsi une opportunité sans précédent d'élaborer des stratégies et des politiques reposant sur des bases factuelles;

Compte tenu des engagements antérieurs pris par nos gouvernements envers nos populations et par la communauté internationale en faveur de la recherche sanitaire prioritaire, y compris des textes ou instruments tels que la Déclaration du Millénaire pour le développement adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 2000, la Stratégie pour la Santé en Afrique 2007–2015 adoptée par l'Union africaine en 2007, la Déclaration de Mexico sur la recherche en santé adoptée en novembre 2004, la Déclaration d'Abuja sur la recherche en santé de mars 2006, la Déclaration d'Accra sur la recherche en santé pour le contrôle de la maladie et le développement adoptée en juin 2006, et la Déclaration de Ouagadougou sur les soins de santé

primaires et les systèmes de santé en Afrique d'avril 2008;

1. Nous engageons à œuvrer ensemble pour donner l'impulsion nécessaire au renforcement des systèmes nationaux de recherche pour la santé, des systèmes nationaux d'information et de gestion des connaissances grâce à une optimisation des investissements, à une meilleure coordination de notre action et au renforcement de la gestion afin d'améliorer la santé des populations africaines.
2. Nous engageons aussi à lancer les actions ci-après avant la fin de l'année 2009 :
 - a) Créer ou renforcer la coordination au sein du secteur de la santé et des autres secteurs contribuant au développement des sciences et technologies, y compris dans le domaine de la santé, et créer ou renforcer une structure administrative chargée de promouvoir l'éthique et de renforcer la confiance du public dans la recherche;
 - b) élaborer ou renforcer des politiques nationales complètes de recherche pour la santé et des cadres stratégiques adéquats sur la base d'une évaluation systématique et uniformisée des systèmes nationaux de recherche et des connaissances dans le domaine de la santé;
 - c) étendre le programme de recherche pour la santé aux grands déterminants multidimensionnels de la santé;

- d) créer ou renforcer la coopération Sud-Sud et Nord-Sud, y compris le transfert de technologies;
- e) établir des liens entre la recherche, les efforts de développement et les besoins en matière de santé, et explorer les possibilités de partenariats entre les gouvernements, les universitaires, le secteur privé et les organisations relevant de la société civile;
- f) créer des centres d'excellence sous-régionaux pour promouvoir la recherche, générer les bases factuelles nécessaires à la prise de meilleures décisions. Ces centres focaliseront leur champ d'activités principalement sur la surveillance des maladies, les laboratoires de santé publique et le contrôle de la qualité des aliments et des médicaments;
- g) soutenir le développement des ressources humaines pour la recherche par la formation initiale, la formation continue et la promotion de l'accès aux informations scientifiques;
- h) mettre en place des dispositifs et des mécanismes appropriés pour la supervision scientifique et éthique de la recherche pour la santé, y compris la réglementation sur les essais cliniques et la sensibilisation des populations sur leur rôle, leurs droits et devoirs en matière de recherche pour la santé;

- i) assurer le suivi, évaluer et faire une revue systématique des systèmes de recherche pour la santé par la mise en place d'outils et indicateurs appropriés;
- j) affecter à la recherche et au renforcement des capacités dans ce domaine au moins 2 % des dépenses nationales de santé et au moins 5 % de l'aide extérieure destinée aux projets et programmes de santé, et investir davantage dans la recherche pour améliorer les systèmes de santé;
- k) créer ou renforcer un environnement capable d'attirer les compétences, par exemple en offrant des profils de carrière attrayants et des motivations, en facilitant l'accès à l'information et en offrant aux intéressés la possibilité d'enseigner, de faire de la recherche et de participer aux communautés de pratiques;
- l) constituer une masse critique de personnes ressources et de chercheurs nationaux bien formés, y compris ceux de la diaspora, dans les diverses disciplines et les divers domaines de recherche en santé, y compris l'éthique et la réglementation;
- m) développer et renforcer les bases factuelles des systèmes de santé en rassemblant et en publiant les données existantes, et en facilitant la production de connaissances dans les domaines prioritaires;

- n) favoriser la traduction des résultats de la recherche en orientations et actions concrètes, en mettant en place des structures et mécanismes appropriés, y compris la constitution de réseaux de chercheurs, de décideurs et de responsables politiques, pour que l'action de santé publique repose sur des bases factuelles;
- o) continuer à promouvoir la recherche en vue de l'innovation dans le domaine des sciences fondamentales et faire en sorte qu'elle aboutisse à la production de nouveaux outils tels que des médicaments, des vaccins et des outils de diagnostic;
- p) développer et renforcer le système national d'information sanitaire par la mise en place de procédures permettant de garantir la production et la disponibilité d'informations conformes aux normes internationales et par la définition de relations claires entre les différents sous-systèmes ainsi que des mécanismes nécessaires pour leur évaluation régulière;
- q) identifier et intégrer les différentes sources d'information dans les systèmes nationaux en tenant compte du secteur privé, afin de disposer d'une information fiable et sûre;
- r) acquérir les technologies de l'information et de la communication, et les rendre accessibles à toutes les sources et à tous les utilisateurs potentiels de l'information, afin de disposer

de bases factuelles actualisées pour le développement de la recherche pour la santé;

- s) élaborer des orientations stratégiques nationales pour la gestion des connaissances, y compris la cyber-santé, en veillant à ce que ces orientations soient considérées comme une priorité dans les politiques et plans nationaux de santé;
- t) définir des normes et des règles, y compris au plan éthique, en tenant compte des progrès technologiques et des nouvelles méthodes de gestion des connaissances;
- u) renforcer les capacités nationales de gestion des connaissances;
- v) adopter des politiques propres à favoriser l'application des droits de propriété intellectuelle en faveur du public et des partenariats de recherche Nord-Sud et public-privé, afin de faciliter l'accessibilité des résultats de recherche;

3. Invitons les chercheurs, les institutions de recherche et les réseaux de recherche et d'information à :

- a) s'engager à collaborer plus activement avec les parties prenantes dans l'élaboration des priorités de recherche;
- b) faire en sorte que la recherche corresponde davantage aux besoins des utilisateurs, des décideurs politiques et des communautés, en adaptant les activités de recherche aux défis et

aux priorités sanitaires afin de combler le déficit de savoir-faire;

4. Invitons les partenaires nationaux et internationaux, y compris le secteur privé, la société civile et les communautés économiques régionales, à tout mettre en œuvre, en accord avec la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide, pour :

- a) soutenir les politiques et mécanismes mis en place au niveau des pays pour le respect des engagements ci-dessus;
- b) promouvoir la coopération équitable Sud-Sud et Nord-Sud, le transfert des technologies et la collaboration en matière de recherche pour la santé, ainsi que la mise en place et le renforcement des capacités de gestion des connaissances et des pratiques;
- c) investir dans la recherche et le renforcement des capacités de recherche au moins 5 % de l'aide extérieure destinée aux projets et programmes de santé, avec un accent particulier sur la mise en œuvre des politiques de santé et le renforcement des systèmes de recherche pour la santé;

5. Invitons l'Union africaine et les communautés économiques régionales à :

faire le plaidoyer pour le renforcement des systèmes de recherche pour la santé et encourager la coopération régionale.

6. Prions l'Organisation mondiale de la Santé de :

- a) plaider pour un accroissement des fonds consacrés à la recherche pour la santé, à l'information et à la gestion de la connaissance par les gouvernements et les partenaires au développement, et pour une répartition équitable de ces fonds entre tous les acteurs;
- b) aider les États Membres à renforcer les systèmes nationaux et les capacités de recherche pour la santé, à définir les priorités dans ce domaine, à évaluer les résultats de la recherche, et à utiliser les connaissances acquises pour résoudre les problèmes de santé grâce à des politiques fondées sur des bases factuelles;
- c) dynamiser la collaboration Sud-Sud et transfrontalière afin de favoriser la création, le partage et l'application des connaissances en vue d'améliorer l'état de santé des populations;
- d) appuyer la création de centres d'excellence sous-régionaux et régionaux pour le développement de la recherche pour la santé;
- e) augmenter le budget de l'OMS consacré à la recherche pour la santé et explorer de nouveaux mécanismes de financement pour aider les États Membres à renforcer leurs systèmes de recherche pour la santé, d'information et de gestion des connaissances;
- f) mettre en place un observatoire africain des systèmes de recherche, d'information et de

gestion des connaissances dans le domaine de la santé;

- g) continuer à apporter l'appui à l'élaboration du cadre de mise en œuvre de la Déclaration devant être présenté à la 59^{ème} session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique;
- h) soumettre la présente Déclaration au Comité régional de l'OMS pour l'Afrique.

Fait à Alger, le 26 juin 2008

Déclaration d'Alger

Signataires

Algérie



Angola



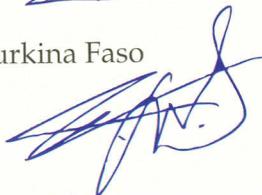
Bénin



Botswana



Burkina Faso



Burundi



Cameroun



Lesotho



Libéria



Madagascar



Malawi



Mali



Mauritanie



Maurice



Déclaration d'Alger

Cap-Vert



Centrafrique



Tchad



Comores



Congo



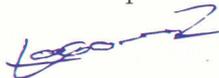
Côte d'Ivoire



République démocratique
du Congo



Guinée équatoriale



Mozambique



Namibie



Niger



Nigéria



Rwanda



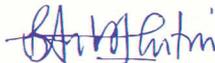
Sao Tomé et Príncipe



Sénégal



Seychelles



Déclaration d'Alger

Éthiopie



Sierra Leone



Érythrée



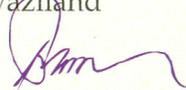
Afrique du Sud



Gabon



Swaziland



Gambie



Tanzanie



Ghana



Togo



Guinée



Ouganda



Guinée-Bissau



Zambie

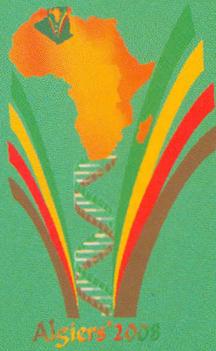


Kenya



Zimbabwe





Ministère de la Santé, de la Population
et de la Réforme hospitalière

République algérienne démocratique et populaire